DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE DE Saint Pargoire

COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-67 – (7)

SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le six novembre à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien SOULIER, Maire.

Date de convocation : 30 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de voix : 21

- **Étaient présents :**
Sébastien SOULIER, **Maire**
Pierre BOLLIET, Loïc ROUSSON, Marion HOLVOET, Xavier NOBLET, Martine LAMOUROUX, **Adjoints au Maire**
Claude PERET, Gilles LABOUREAU, Yannick IHAMOUINA, Loïc TEYSSIER, Stéphanie LEVERS, Nathalie PUCH, Cendrine SOUYRIS, Alexandra PUJOL, Karim HADDAD, Virginie MURCIANO, Grégory LEBOFFE, Perrine BONNIER, Mélodie REGALDO, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Étaient absents excusés :** Élodie PAULS, Romain BRETON
- **Était absent :** Kévin PHALIP
- **Procuration :** Élodie PAULS à Anne THEVENOT
- **Secrétaire de séance :** Loïc ROUSSON

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2026-67 – (7) / Demande de subvention à l'État pour les travaux de réparation et de mise en sécurité de l'église de Saint-Pargoire :

Monsieur le Maire expose que l'église de Saint-Pargoire, classée monument historique depuis 1962, constitue un patrimoine culturel et architectural majeur de notre commune.

Elle témoigne de l'histoire locale et attire chaque année de nombreux visiteurs, habitants et touristes. L'église présente des fissures intérieures et extérieures, des infiltrations, des dégradations au niveau de la toiture et une érosion des pierres et des pierres instables en hauteur.

Les travaux de réparation et de mise en sécurité de l'édifice ont été chiffrés à 18 300 €.

La Commune sollicite l'aide de la DRAC Occitanie pour financer ces travaux à hauteur de 50% soit 9 150 €.

Ces travaux sont urgents et devront être réalisés dès que possible.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

*** APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 18 300 € HT,

*** SOLLICITE** l'aide de la DRAC Occitanie à hauteur de 50% du coût des travaux,

*** AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Maire,
Sébastien SOULIER

MAIRIE DE SAINT-PARGOIRE (HÉRAULT)

Mairie de Saint-Pargoire
Place de la Mairie – 34230 Saint-Pargoire
Tél : 04.67.98.70.01 – Courriel : mairie@ville-saintpargoire.com